
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-180 DU 25 MARS 2016

portant ratification du Protocole Additionnel A/SP1/6/89 portant modification et complément des provisions de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou, le 30 juin 1989.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2007-09 du 05 juillet 2007 portant autorisation de ratification du Protocole Additionnel A/SP1/6/89 portant modification et complément des provisions de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou, le 30 juin 1989 ;
- Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement,

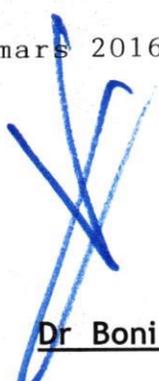
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole Additionnel A/SP1/6/89 portant modification et complément des provisions de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou, le 30 juin 1989, dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2016

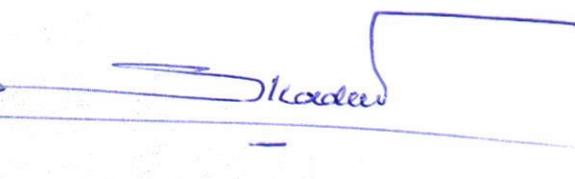
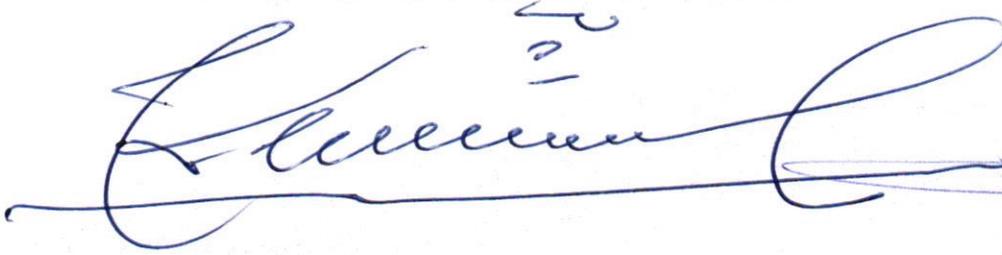
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



Komi KOUTCHE

Saliou AKADIRI

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et des Cultes,



Toussaint ADJEHOUNOU

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MAEIAFBE 2- MISPC 2-AUTRES
MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-
CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-